



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°203/2022
du Conseil communautaire
Séance du 28 novembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 22 novembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 57

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 12

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BETHOMIEU, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT.

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FONT-THURIAL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Jean-Yves CHAPELET à Maxime COUSTON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Christian BAUME, Claire LAPEYRONIE à Hervé GINOT, André LOPEZ à Jean Christian REY, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Daniel MOUCHETANT à Catherine PECASTAING, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU,

Absents/Excusés : Michel AGNEL, Cédric CLEMENTE, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Signature d'un bail emphytéotique administratif pour la construction d'un Multi-accueil à Tavel et acquisition d'un terrain agricole à Saint-Laurent des Arbres pour le projet de centre mémoriel harkis : choix du notaire chargé de la rédaction des actes.

Vu la décision n° 01/2022 du 14 février 2022, le Bureau communautaire décidant l'acquisition d'un terrain agricole privé à Saint-Laurent des Arbres pour le projet de centre mémoriel harkis,

Vu la délibération n° 80/2022 du 11 avril 2022, autorisant Monsieur le Président à signer le bail emphytéotique administratif, régi par les articles L.451-1 à L.451-13 du Code rural et les articles L.1311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales avec la commune de Tavel pour la construction d'un Multi-accueil à Tavel,

Considérant le défaut de rédaction des actes par l'étude de Maître Bongendre, Notaire à Saint-Laurent des Arbres, malgré de nombreuses relances,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De confier la rédaction de ces deux actes à Maître Emmanuel JOUCLA, SAS Notaires en Cèze, 53 rue de la République 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ces actes et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

- 8 DEC. 2022



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°203.2022 du 28 novembre 2022, page 2